

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission des Patrimoines culturels

Extrait

A.M. 25-07-2025

M.B. 03-09-2025

Par arrêté daté du 25 juillet 2025, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

Sont nommés membres de la Commission des Patrimoines culturels pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) experts en musées et autres institutions muséales, dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en :		
a) beaux-arts et arts appliqués	Carmen GENTEN	Bernadette BONNIER
b) histoire et archéologie	Jean-Louis POSTULA	Dorian VANHULLE
c) sciences, techniques et sciences naturelles	Florence PELTIER	Céline MOUREAU
d) musées spécialisés ou régionaux	Laurent DUBUISSON	Guérand GAUTIER
e) muséologie	Aurore CARLIER	Chloé PIRSON
f) médiation pédagogique	Julien FOUCART	Christophe VEYS
g) autres (6)	Alice HERMAN Sophie SIMON Véronique VAN CUTSEM Elisa de JACQUIER Caroline HENRY Christophe REMY	Audrey LASSERE Charlotte DOYEN Anne COLLA Clémence MATHIEU Monia BARMAKI Giuseppe DI STAZIO
2°) experts en archives privées dont :		
a) huit experts en archivistique contemporaine, en particulier deux professionnels exerçant la fonction de responsable ou de coordinateur d'un centre d'archives privées	Laurence BOUDART Camille VANBERSY Mia Ae ETIENNE Szymon ZAREBA Eric GEERKENS Joffrey LIENART François WELTER David VERGAUWEN	Monique MAILLARD-LUYPAERT Léa LENTZEN Valentine BIERNAUX / / / / /
b) deux experts en sciences de l'information et de la documentation, et plus particulièrement en TIC	/ /	/ /

3°) experts en ethnologie et patrimoine culturel immatériel :		
	Corentin ROUSMAN	/
	Thierry DELPLANCQ	/
	Pierre-Jean VANDERSMISSEN	/
	Robin LEGGE	/
	Françoise LEMPEREUR	/
	Marcela JARAMILLO	/
	Cecilia RAZIANO	/
	Véronique VAN DE VOORDE	/
	Cécile QUOILIN	/
4°) experts en protection du patrimoine culturel mobilier dont :		
a) cinq experts en patrimoine dont au moins un d'entre eux étant respectivement compétent en :		
i) patrimoine culturel pré- et protohistorique ou antique	Evelyne GILLET	Florine BLIN
ii) patrimoine artistique ou historique du Moyen-Age et des Temps modernes	Laurent VERSLYPE	Dominique VANWIJNBERGHE
iii) patrimoine artistique ou historique des XIX ^{ème} et XX ^{ème} siècles	Valérie MONTENS	Fanny MOENS
iv) patrimoine scientifique ou technique	Anne STELMES	Sophie BALACE
v) patrimoine ethnologique	Benoit GOFFIN	/
b) deux experts en conservation-restauration :		
	Emmanuelle MERCIER Corinne VAN HAUWERMEIREN	Virginie GRIGNET Emmanuelle JOB
c) deux experts titulaires d'un doctorat, d'une licence ou d'un master en droit :		
	Marie-Sophie de CLIPPELE	/
	/	/
5°) experts disposant d'une expertise dans un des domaines suivants :		
a) les centres culturels	/	/
b) les CEC	Barbara COECKELBERGHS	Marie-Eve TRIES
c) les arts de la scène	Thibaut CEUTERICK	/
d) les arts plastiques	Laura FANTI	/
e) le droit	/	/
f) les langues régionales endogènes	/	/
g) la langue française	Christine PETIT	/

Le présent arrêté entre en vigueur le 05 août 2025.